

VILLE DE SAINT-HONORE

À toutes les personnes habiles à voter susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement décrit ci-bas :

CONSULTATION PUBLIQUE 22 MAI 2018

Au cours d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue par le conseil à 19h30 dans la salle de réunion située au 3611, boul. Martel, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE:

- Que lors d'une assemblée tenue le 7 mai 2018, le conseil de ville a adopté par résolution, un projet de règlement #759 intitulé:

Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 707 afin de modifier la grille des spécifications des zones 19-1V et 19-2V

DESCRIPTION

- La grille des spécifications est modifiée pour permettre la hauteur des bâtiments à 2 étages plutôt qu'à 1.5 étage dans les zones 19-1V et 19-2V

LOCALISATION

- Secteur de la Chute-à-François

- Que ce projet peut être consulté au bureau de la ville.

DONNÉ à Saint-Honoré ce quatorzième jour de mai deux mille dix-huit.



Stéphane Leclerc, CPA, CMA
Secrétaire-trésorier et directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier et directeur général de la Ville de Saint-Honoré, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à l'édifice municipal et sur le site Internet le 14 mai 2018, entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14^{ième} jour de mai 2018.

